

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15](#)
(7)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 avril 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 avril 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (471r, 472v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43259>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 avril 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination 87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin informe Favre qu'Oudin-Leclère lui a annoncé qu'Hébert, avocat d'Esther Lemaire, pourrait plaider à l'audience du jeudi 4 mai à Vervins. Il indique que l'on s'apprête aussi à nommer le notaire liquidateur le 3 mai devant la cour d'Amiens. Il sollicite le concours de Favre et lui demande de lui indiquer la provision à lui verser ou à verser à Lecoq de Boisbaudran. Il signale qu'il vient de recevoir une lettre de Lecoq de Boisbaudran et il précise son capital s'est accru de 250 à 300 000 F depuis la demande en séparation et qu'ainsi son intérêt est que l'évaluation des biens de la communauté se fasse à partir du jour de la demande.

Mots-clés

[Construction](#), [Consultation juridique](#), [Finances d'entreprise](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guers le 28 a Vril 1864

à Monsieur Jules Faver

Monsieur

M^{re} Cousin-Suber, m'écrit qu'il vient de
vous informer qu'il ne serait pas impossible
que M^{re} Robert pût être sur les prétentions
de M^{re} Godin, à Paris, à l'avenir
du jour de son prochain. Sur autre
côté son procès a la nomination du
notaire signataire le 3 devant la cour
d'Amiens. quelle sottise de la part de
mes adversaires! en présence de cela
vous voyez combien votre concours m'est utile
et nécessaire

Je n'ai pas encore eu un seul moment
pour venir à M^{re} Lucq. de Boisbaudran
mais veuillez être assez bon pour m'excuser
la confiance de me dire directement
la provision que je dois vous adresser
ou à lui et faire en sorte qu'il ne
soit pas apporté de retards quelconques
à mon affaire dans les soins qu'elle requerra
notamment que dans les pourparlers
qui ont eu lieu ici en vue d'un arrangement
amiable je n'ai pas offert à M^{re} Godin
plus mille francs mais je lui ai demandé
de me faire connaître à quel prix

Me doutait unanimité a me voir des
droits je me pourrais être plus large que
de lui laisser la libre expression de ses
prétentions

Je vous envoie nouvelle lettre a l'instant
même de M. de la Roche de Bois Raubert a laquelle
je dois répondre. Je vous envoie sans dire
cependant que mon capital est d'au moins de
250 a 300 mille francs depuis la demande
de M. de la Roche et que mon intent est maintenant
de reporter la liquidation a un jour car
les constructions que j'ai faites et qui inces-
samment ont une grande valeur ou représentent
même pas une somme aussi forte que
celle de la augmentation de mon capital. Aider
la liquidation de liquidation ^{que nous devons faire} pourrai donc a
cacher des dépenses sur la liquidation de
montant des nouveaux immeubles que j'ai
édifiés et des valeurs mobilières supplémentaires
qui me restent

Je vous prie d'agréer Monsieur mes sentiments
d'estime

La Roche